

PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Gironde

Division Ouest Gironde

Subdivision Territoriale et Maritime
du Bassin d'Arcachon

**AVIS AUX NAVIGATEURS
DU BASSIN D'ARCACHON
n° 20/2010**

Arcachon, le 09/09/2010

Les usagers du Bassin d'Arcachon sont informés qu'en raison de travaux de reconstruction, l'amarrage au ponton accueil du port de plaisance d'Arcachon sera strictement interdit, **à compter du 10 septembre 2010**, pour une durée de trois mois.

Les usagers sont invités à naviguer prudemment à proximité de cette zone.

L'Ingénieur des T.P.E.

Pierre MORIN